

N° 7081²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**portant modification du règlement grand-ducal du 5 juillet 2016
relatif à la participation du Luxembourg à l'opération militaire de
l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Prise de position du Gouvernement</i>	
1) Dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (20.12.2016).....	1
2) Dépêche du Ministre de la Défense au Premier Ministre, Ministre d'Etat (14.12.2016).....	2
3) Texte coordonné.....	2

*

**DEPECHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(20.12.2016)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la prise de position du Ministre de la Défense sur l'avis émis par le Conseil d'Etat en date du 13 décembre 2016, ainsi qu'un texte coordonné tel que le Gouvernement souhaite le soumettre par la présente à la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

Monsieur le Ministre de la Défense aimerait souligner que le présent dossier revêt une urgence certaine, étant donné que le besoin de prolonger le déploiement du militaire luxembourgeois actuellement sur place au-delà du 31 décembre 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement,*

John DANN
Directeur

*

**DEPECHE DU MINISTRE DE LA DEFENSE
AU PREMIER MINISTRE, MINISTRE D'ETAT**

(14.12.2016)

Je vous prie de bien vouloir informer la Haute Corporation que le gouvernement se rallie à son avis émis en date du 13 décembre 2016 relatif au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, et de faire suivre cette prise de position à Monsieur le Président de la Chambre des députés afin de recueillir l'assentiment de la Conférence des présidents de la Chambre des députés pour le projet de règlement grand-ducal en question. Je me permets de souligner que ce dossier revêt une urgence certaine étant donné le besoin de prolonger le déploiement du militaire luxembourgeois actuellement sur place au-delà du 31 décembre 2016.

Pour le Ministre de la Défense,
Elisabeth CARDOSO
Directeur adjoint

*

TEXTE COORDONNE

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

**portant modification du règlement grand-ducal du 5 juillet 2016
relatif à la participation du Luxembourg à l'opération militaire de
l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)**

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la fiche financière;

Vu la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 14 octobre 2016 et après consultation le 17 octobre 2016 de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'avis de la Conférence des présidents de la Chambre des députés;

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes, de Notre Ministre de la Défense et de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. L'article 1^{er} du règlement grand-ducal modifié du 5 juillet 2016 relatif à la participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) est modifié comme suit:

„**Art. 1^{er}.** Le Luxembourg participe, dans le cadre du Corps européen, à la mission militaire de formation de l'Union européenne (EUTM RCA) mise en place en République centrafricaine jusqu'au 31 janvier 2017 au plus tard.“

Art. 2. Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes, Notre Ministre de la Défense et Notre Ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.